Une mobilisation pour le droit au logement qui dure

Cet été 2022 plusieurs dizaines de personnes et familles dont certaines en contact avec l'APARDAP ont campé pour faire valoir leur droit à un hébergement digne à la Caserne de Bonne.

La préfecture, dont c'est avant tout la mission, n'a pour autant proposé aucune solution d'hébergement pour l'ensemble des personnes. Elle s'est une fois de plus dérobée à l'obligation dévolue par la loi d'hébergement de toute personne en détresse à la rue quel que soit son statut.

Le sénateur Guillaume GONTARD et deux élus de la ville sont venus à la rencontre des personnes mobilisées avec le soutien du DAL. Ils se sont engagés à continuer de soutenir cette action, le sénateur proposant de porter le sujet de l'hébergement en question au sénat et de solliciter la préfecture pour des rencontres partenariales afin que des propositions concrètes d'hébergement voient le jour, la mairie proposant de mettre à disposition la Salle Rouge pendant le mois d'août pour permettre la poursuite de l'action mais demandant de la libérer le 31 août.

Quelques membres de l'APARDAP dont notre nouveau coprésident sont passés en soutien pendant la mobilisation estivale exemplaire compte-tenu des conditions caniculaires. Les personnes mobilisées ont convenu de le rester jusqu'à ce que des solutions d'hébergement soient proposées à tous et toutes sans tri des situations administratives. Cet été, une mère de famille a accouché, le 1er septembre des enfants sont rentrés en classe, des adultes doivent commencer des parcours de formation dont au moins deux avec l'APARDAP, pourtant aucune solution officielle d'hébergement n'a été proposée ni par l'état ni par la mairie qui a pourtant voté en conseil municipal le principe d'une expérimentation de réquisition de logements ce qui est précisément demandé dans les revendications.

Tenant leur engagement de libérer la Salle Rouge, les personnes seules et familles qui n'avaient aucune orientation officielle vers un hébergement ont décidé d'ouvrir le bâtiment désaffecté de l'ancienne école Jean MACE 18 rue Henri Tarze. Elles y sont depuis la semaine dernière et poursuivent leur interpellation des institutions car leur intention n'est pas de rester à terme dans ce bâtiment mais toutefois d'y rester jusqu'à ce qu'une solution pérenne d'hébergement leur soit proposée. Elles sollicitent un soutien matériel pour que leurs conditions de vie pendant l'occupation soient les plus décentes possibles et elles demandent qu'un soutien massif et significatif vis-à-vis des institutions leur soit apporté par les associations dont l'APARDAP. Il est important qu'une rencontre inter associative ait lieu prochainement avec les habitants et le DAL. Il est demandé que le sujet concernant cette action soit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de l'APARDAP de ce vendredi 9 septembre 2022.

Anne Villégier

Le 8 septembre 2022